

Préfecture de la région de Bourgogne

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

Département Actions de Santé Publique
Inspection Régionale de la Pharmacie
AM/MA/08022701.am

Affaire suivie par

Tél. : 03.80.44.30.45

Fax : 03.80.41.24.67

.....@sante..

Dijon, le - 6 MARS 2008

LE DIRECTEUR REGIONAL
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

à

MMES ET MM. LES PHARMACIENS DELEGUES

- Alliance Healthcare Répartition
- OCP Répartition
- CERP Rhin Rhône Méditerranée
- OCP Répartition
- CERP Rouen
- CERP Rhin Rhône Méditerranée
- Alliance Healthcare Répartition
- CERP Lorraine

OBJET : défaut de propreté des bacs de transport des médicaments
P.J. : photographies

L'attention de l'Inspection régionale de la pharmacie vient d'être attirée par un pharmacien d'officine de l'Yonne qui a reçu, un samedi matin du mois de janvier 2008, deux bacs de médicaments dont le fond était particulièrement sale (présence de mouchoirs jetables usagés, boîte de sucrettes ouverte, traces collantes de sirop renversé avec adhérence de sucrettes moisies, pansement sale et moisi) avec la feuille de commande collée sur le fond poisseux.

Même isolée, une telle situation n'est pas acceptable et contraire aux règles de bonnes pratiques notamment leurs paragraphes 5.6 « commandes préparées de manière à garantir la qualité des produits... » et 5.13 « transport dans des conditions assurant le maintien de la qualité (préservation de l'intégrité des conditionnements, précautions adéquates contre les écoulements...) ».

Je souhaite que chacun d'entre vous veille au respect de ces règles, lesquelles passent par la vérification de la propreté des bacs revenant dans vos locaux avant toute nouvelle utilisation et peut-être également par la sensibilisation de vos clients pharmaciens d'officine afin qu'ils n'utilisent pas lesdits bacs à un usage salissant.

Je vous demande donc de bien vouloir me faire part des mesures existantes ou à venir dans vos établissements destinées à éviter la survenue d'un tel désagrément.

le Directeur régional des affaires
sanitaires et sociales

Copie : AFSSAPS

11, rue de l'Hôpital – BP 1535 – 21035 Dijon cedex – standard 03 80 44 30 30
Accès direct depuis la gare SNCF par bus n°7, arrêt « Hôpital général - 1^{er} mai »
<http://bourgogne.sante.gouv.fr>

